

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 78 (1927)  
**Heft:** 9-10

**Nachruf:** Nos morts  
**Autor:** Neuhaus, M.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOS MORTS.

### † Joseph Helg, ancien inspecteur des forêts dans le Jura bernois.

Le 17 juillet 1927 est décédé, à l'âge de 77 ans, M. *Joseph Helg*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement dans le Jura bernois.

Voici le discours prononcé par M. Neuhaus, conservateur des forêts de la région, au bord de la tombe de ce vétéran de l'administration forestière bernoise :

Mesdames et Messieurs !

C'est avec une douloureuse émotion que nous apportons, au bord de cette tombe, le supreme adieu de l'administration cantonale des forêts et celui de nombreux collègues à un sylviculteur de grand mérite.

M. Joseph Helg, ancien inspecteur des forêts du XVI<sup>e</sup> arrondissement, dont la verte vieillesse faisait l'admiration de tous, n'est plus. Né en 1850, il fut nommé en 1874 adjoint forestier, puis en 1882 inspecteur des forêts de l'arrondissement de Delémont, poste qu'il occupa sans interruption jusqu'en 1922. Une attaque d'apoplexie apporta une fin prématurée à cette carrière laborieuse.

Pendant de nombreuses années, le défunt resta à la tête de l'administration des forêts domaniales de son arrondissement tout en gérant celles de la Bour-

geoisie de Delémont; il sut surmonter, grâce à beaucoup de tact, les nombreuses difficultés inhérentes à une aussi lourde tâche. Il fut un administrateur averti et prudent.

De caractère gai et enjoué, causeur charmant, Joseph Helg sut être soucieux du bien-être de ses subalternes qu'il traitait paternellement; il laissera à ce sujet le meilleur souvenir.

Joseph Helg fut un fervent admirateur de la nature; à toute occasion, il défendit les intérêts de la cause forestière. Grand chasseur, dans le vrai sens du mot, il témoignait un vif intérêt au gibier qui peuple nos bois. Il fut un homme au caractère droit, qui ne s'écarta jamais de l'idéal poursuivi; foncièrement bon, très bienveillant, il sut se faire aimer de chacun.



Phot. J. Enard, à Delémont

Lorsque, en 1922, sonna pour lui l'heure de la retraite, les journées devinrent longues et bien douloureuses à celui qui, pendant plus d'un demi-siècle, avait voué son énergie et son savoir à la cause publique. Nous rendons aussi hommage au patriotisme éclairé et au désintéressement de ce laborieux. On se représente facilement combien dut souffrir de l'immobilité, à laquelle il fut condamné pendant ses dernières années, cet homme autrefois très vigoureux et actif.

Nous adressons nos condoléances sincères à sa famille si éprouvée, en particulier à sa fille et à ses petits-enfants, en leur donnant l'assurance que le souvenir de celui qu'ils pleurent restera bien vivant dans la mémoire de ceux qui l'ont connu. Puissent les marques de sympathie des personnes ici présentes et aussi la pensée des immortelles espérances adoucir l'amertume de leur deuil.

Au nom de vos anciens collègues, au nom de l'administration forestière que vous avez servie fidèlement, Joseph Helg, je vous adresse un suprême adieu !

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### **Rapport annuel du Comité permanent sur l'exercice 1926/27** présenté à l'assemblée générale du 28 août 1927, à Neuchâtel, par le président *M. Graf*, inspecteur cantonal des forêts, à St-Gall.

Messieurs,

A l'assemblée générale de l'année dernière, à Schaffhouse, vous avez nommé un nouveau comité pour la période 1927/1929. Comme remplaçant du président démissionnaire M. Th. Weber, inspecteur forestier cantonal à Zurich, l'assemblée a choisi M. *Furrer*, inspecteur forestier cantonal à Soleure. C'est ce dernier qui a succédé en qualité de caissier à celui qui vous parle, auquel avait été confiée la présidence. Il n'y eut pas d'autres modifications dans la composition du comité. Le président démissionnaire, *M. Weber*, avait fait partie du comité durant neuf ans, dont trois comme vice-président et six comme président. Je saisis avec bonheur l'occasion de lui adresser l'expression de notre reconnaissance la plus cordiale pour son inlassable activité et le dévouement dont il a fait preuve en faveur de notre société. Ainsi que ce fut le cas d'une façon générale, les années d'après-guerre, avec leurs modifications incessantes, ont valu à notre société de nombreuses difficultés. Le travail, souvent ingrat, a abondé pour ceux qui étaient à sa tête et ce ne fut pas une mince besogne que de tenir le gouvernail durant cette époque. Pour y réussir, il a fallu un coup d'œil pratique et une foi absolue dans les destinées de notre association. Notre camarade Weber a fait preuve, pendant cette période difficile, des qualités nécessaires. Il nous a transmis le gouvernail d'une nacelle voguant à nouveau dans une eau tranquille. Qu'il me soit permis de l'en remercier à titre personnel.